

La personne aux études qui fait une demande d'aide financière pour des études à l'extérieur du Québec doit faire parvenir ce formulaire à l'Aide financière aux études.

Ce formulaire doit être rempli par une personne autorisée du bureau du registraire ou du bureau d'aide financière de l'établissement d'enseignement. Deux formulaires seront requis si, dans une même année d'attribution, les études se poursuivent dans deux programmes ou dans deux établissements différents.

Ce formulaire peut être demandé à plusieurs reprises durant l'année à des fins de vérification de la fréquentation scolaire.

Section 1 – Identité de la personne aux études

Nom		Code permanent	
Prénom	Date de naissance	Numéro d'assurance sociale	
	A M J		
Coordonnées			
Numéro		RueDirection (Nord, Sud, Est, Ouest)	
Appartement	Municipalité		
Municipalité (suite)	Province	Code postal	Numéro de téléphone (résidence) Ind. rég. Poste
Pays	Autre numéro de téléphone Ind. rég. Poste		
Adresse électronique			
Si vous inscrivez votre adresse électronique, nous communiquerons avec vous par courriel.			

Section 2 – Établissement d'enseignement

Nom de l'établissement d'enseignement		Code attribué à l'établissement d'enseignement par le ministère (si connu)	
Numéro	Rue	Direction (Nord, Sud, Est, Ouest)	
Municipalité			
Municipalité (suite)	Province	Code postal	
Pays	Numéro de téléphone Ind. rég.		

Nom de la faculté

Nom du programme d'études

Code attribué
par le ministère

Category	Percentage
The current government	85%
The opposition	10%
The international community	10%
The crisis is a result of internal factors	10%
The crisis is a result of external factors	10%

Niveau d'études :

Formation collégiale : ☐

Formation universitaire : ☐ 1^{er} cycle ☐ 2^e cycle sans rédaction ☐ 2^e cycle avec rédaction ☐ 3^e cycle

Veillez cocher l'activité principale de formation pour chacun des douze mois allant de septembre à août. Ensuite, vous devez inscrire les dates de début et de fin de chaque activité de formation.

Définition des activités de formation :

Études à temps plein ou études à temps partiel : Statut déterminé par l'établissement, selon ses critères.

Stage à temps plein : Stage obligatoire à l'obtention du diplôme.

Rédaction : Rédaction de mémoire ou de thèse.

Non inscrit : Ne fréquente pas l'établissement durant cette période.

Si l'activité de formation débute avant le 1^{er} septembre 2024, inscrivez la date exacte ici :

Si l'activité de formation se termine après le 31 août 2025, inscrivez la date exacte ici :

[illegible]

Section 5 – Identification de la personne autorisée de l’établissement d’enseignement

Nom et prénom

Numéro de téléphone

Ind. rég.

Poste

J’atteste que, en date de la signature, la personne aux études poursuit, poursuivait ou poursuivra l’activité de formation indiqué à la section 4.

Signature X

Date

A

M

J

Timbre,
cachet ou
sceau